

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Le plus jeune prisonnier du Royaume - la détention de la famille Bérisha

Olivier Piret-Gérard

Barreau de Bruxelles, Belgique

J'ai rencontré la famille Bérisha en même temps que vous. Par une morne matinée estivale.

La famille Bérisha n'est pas une famille d'opposants politiques.

La famille Bérisha n'est pas une famille de révolutionnaires bolcheviques.

La famille Bérisha n'est pas davantage sympathisante de la cause islamiste.

En réalité, la famille Bérisha est une famille rom. Une famille sans-papiers.

Elles est établie en Belgique depuis dix ans, et son crime est d'être née du mauvais côté d'une ligne imaginaire.

Notre histoire commence pourtant bien. Par un mariage.

Mme Bérisha quitte sa Serbie natale pour rejoindre son mari en Belgique. Il y dispose d'un titre de séjour comme demandeur d'asile. Le jeune couple s'établit dans la « capitale ». La capitale du diamant : Anvers.

Leur situation est précaire, certes, les moyens manquent, c'est vrai. Mais on n'a jamais manqué d'amour dans ce petit réduit de banlieue.

Hélas, pour subvenir aux besoins de sa progéniture, M. Bérisha est contraint à certains méfaits. Le tribunal correctionnel d'Anvers le condamne pour vol avec violence. L'objet du larcin : des denrées alimentaires. C'était le bagne de Toulon pour Jean Valjean, ce sera la prison d'Anvers pour ce père de famille.

Une famille qui s'agrandit. Très vite, un premier puis un deuxième enfant viennent combler de bonheur Mme Bérisha. Comme tous les enfants, ils vont à l'école, ont des amis, et des secrets.

Le 13 août 2018, les enfants n'iront pas à l'école. À six heures du matin, le réveil est d'une tout autre nature. La porte d'entrée du galetas parental vole en éclats. La maman est menottée, les enfants sont tirés de leurs lits, séparés de leur grand-mère qui assiste, impuissante, à cette famille que l'on déchire.

Leur papa a perdu son titre de séjour, faisant basculer les siens dans la clandestinité.

En vertu de l'arrêté royal du 22 juillet 2018, la famille Bérisha est envoyée au centre « 127 bis », à quelques encablures de Bruxelles. Le Mamertin compte désormais quatre petits pensionnaires. Six ans, quatre ans, deux ans. Les détenus sont des enfants.

À seulement neuf mois, le cadet de la fratrie Bérisha est le plus jeune prisonnier du Royaume.

Des enfants, en prison.

Embastillés dans ce vaste préfabriqué qui gît aux pieds des pistes de l'aéroport. Les avions y décollent et y atterrissent de jour comme de nuit, toutes les six minutes. Le bruit y est assourdissant. Des barbelés encerclent les baraquements, des barreaux sont fixés à toutes les fenêtres.

Le carrelage est glacial. Il règne dans l'air une odeur d'eau de Javel, et les murs portent les stigmates des précédents occupants de la « cellule familiale » qui échoit à nos petits pensionnaires.

L'intimité n'existe pas. Les adultes comme les enfants déambulent librement dans le centre, passant d'une chambre à l'autre. Le lit dans lequel vous dormez aujourd'hui n'est pas le lit dans lequel vous dormirez demain. Vous ne pouvez pas vous réfugier dans votre chambre. L'intimité n'existe plus.

Imaginez un instant : le raclement sourd des portes, qui se mêle au bruit des clés des matons. L'intégralité des baraquements qui tremble, toutes les six minutes. Le toit qui semble s'effondrer, toutes les six minutes ; dans l'hourvari assourdissant des avions qui touchent terre.

Qui sait les rêves de ces enfants, à l'heure la plus noire de la nuit ?

Qui sait l'angoisse qui tétanise chaque fibre de leur corps ?

Qui sait ce que ressentent ces êtres conscients, lorsque l'isolement cautérise la blessure de l'enlèvement de leur « chez-soi » ?

Face à une opinion publique en ébullition, le secrétariat à l'Asile et la migration se veut rassurant. L'unité familiale comprend deux appareils pour chauffer les biberons. Il y a des livres de coloriages. Il y a une balançoire.

Pourtant, le rapport du psychiatre dépêché sur place par le monde associatif est alarmant. Il pointe du doigt l'impact de la détention sur le développement cognitif des enfants. Ceux-ci souffrent des mêmes symptômes que ceux du syndrome de stress post-traumatique. Insomnies, cauchemars, énurésie. Le désespoir et l'incompréhension se muent, peu à peu, en colère.

L'anxiété de Mme Bérisha est si dense, qu'elle intensifie celle de ses enfants. Ceux-ci comprennent que leur maman est dans l'incapacité de les protéger.

Ils attendent leur expulsion vers la Serbie, où personne ne les attend. Une terre hostile, inconnue, où les Roms sont victimes de discrimination. Les derniers parents de la lignée Bérisha ont d'ailleurs fui vers l'Allemagne il y a bien longtemps.

Mais tout n'est pas perdu. Le délai maximal de détention est expiré, et le conseil du clan Bérisha est sur les remparts. Il parvient à obtenir le transfert de la fratrie vers une maison de retour ouverte.

Un premier verrou saute. Mais même sans barreaux, une cage reste une cage.

Dans la foulée, une requête de mise en liberté est déposée auprès du tribunal de première instance de Bruxelles. Contre toute attente, le tribunal considère que la famille n'est pas détenue, n'est pas privée de liberté, et peut aller et venir à sa guise.

Alors que tout semblait perdu, l'espoir renaît, sous le silence rompu. Si les enfants ne sont pas en détention, le tribunal ne doit même pas ordonner leur libération.

Cette décision est immédiatement signifiée au directeur de

la maison ouverte, qui est prévenu par courrier de ce que les enfants rentrent enfin à la maison. Chez eux, à Anvers. Le parfum de la délivrance est enivrant.

La une des journaux du 13 septembre 2018 tombe comme un couperet : « *La famille Bérisha s'est échappée de la maison ouverte.* » Les déclarations politiques du secrétaire d'État à l'Asile et à la migration glacent le sang : « *Nous allons les retrouver et les renvoyer au centre fermé.* » L'opinion publique se déchaîne. Les prisonniers se sont échappés !

Retrouver la famille Bérisha ? Une tâche assez simple pour celui qui sait lire. La lettre envoyée au directeur du centre informe les autorités du retour des bambins dans leur petite maison d'Anvers.

Aussitôt réparée, aussitôt enfoncée. La porte du logement de fortune ne résiste pas longtemps aux coups de butoirs de la force publique. La scène a des airs de déjà-vu.

Une nouvelle fois, déracinés. Une nouvelle fois, ramenés de force au centre fermé « 127 bis ».

Les derniers recours sont introduits. La pression monte. L'État belge signifie à Mme Bérisha les termes de la capitulation. Si elle signe le formulaire de retour volontaire vers la Serbie, elle recevra une aide au logement sur place. Trois mois de garantie locative. Épuisée, elle rend les armes.

Le prix de la liberté est dérisoire. L'État belge achète l'exil d'un enfant. Tout le monde a un prix.

La famille Bérisha rentre en Serbie. Le Gouvernement s'en félicite. Les enfants ne retourneront jamais à l'école.

Apatride, leur papa ne peut rejoindre la Serbie, qui lui refuse l'accès au territoire. Le plus jeune prisonnier du Royaume ne connaîtra jamais son père.

En enfermant les enfants de la famille Bérisha, dans des conditions carcérales insupportables, dans un vacarme permanent, au pied des pistes de l'aéroport, la Belgique les a condamnés à un traitement inhumain et dégradant, sanctionné par l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme .

En retenant par-devers elle la famille Bérisha pendant cinquante six jours, la Belgique a violé le droit de ces enfants à une vie privée. La situation d'extrême vulnérabilité des enfants est déterminante, et prédomine sur la qualité d'étranger en séjour illégal.

En privant ces enfants d'un accès à l'éducation, en les séparant de leurs amis, de leurs professeurs, l'État belge a bafoué l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'école est un endroit important dans le développement d'un enfant. Il y passe les trois quarts de sa journée. C'est là que, d'enfants, ils deviennent citoyens.

La détention d'un enfant n'est en aucun cas conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant, inscrit à l'article 3 de la Convention des droits de l'enfant.

En 1968, Norman Rockwell avait déclaré que l'homme fatiguait lorsqu'il cessait de s'interroger. Ce n'est pas d'une nouvelle scène dont le monde a besoin. Mais d'un nouveau point de vue.

Le point de vue d'un enfant, confronté à un monde d'adultes.

Il y a soixante-dix ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme était signée. Son premier article prévoit qu'il est essentiel que les droits humains soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. Tout a sans doute déjà été dit, mais tout s'oublie vite aussi.

Pour la lignée Bérisha, il est trop tard. Mais si son histoire permet de sauver de la détention ne serait-ce qu'un seul enfant, si son histoire permet à d'autres de retourner à l'école, si son histoire permet de faire échec à cette politique aussi vaine qu'immorale, alors cette histoire, à défaut de finir bien, aura au moins eu un sens.

J'ai rencontré la famille Bérisha, en même temps que vous. Une partie d'elle n'a jamais quitté le centre « 127 bis ». Leur histoire ne m'a jamais quitté.